



## NUMÉRO 220

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 2 février 2023

**- Appel nominal / 2**

**- Désignation du secrétaire de séance / 2**

**- Compte rendu des décisions prises en vertu de la  
délégation donnée par le conseil au maire / 2**

**- Approbation du procès verbal de la séance  
du 1<sup>er</sup> décembre 2022 / 2**

**- Communication sur l'actualité GPSO / 2**

**1.** Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022 / **4**

**2.** Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022 / **7**

**3.** Débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023 relatif au budget principal et aux budgets annexes / **10**

**4.** Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture - Définition de la politique d'endettement et délégation au Maire pour l'exercice 2023 - Rapport de l'exécutif sur l'état et l'évolution de la dette / **10**

**5.** 3-5, rue des Quatre Cheminées - Cession des locaux à la Caisse Autonome de Retraite des Anciens Combattants (CARAC) / **12**

**6.** Personnel communal - Mesures diverses / **13**

**7.** Constitution d'un groupement de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et des communes de Chaville, Meudon et Marnes-la-Coquette en vue de la passation d'un marché de fourniture de carburant par cartes accréditatives et de prestations connexes / **13**

**8.** Transfert à la filiale de logements intermédiaires iRLF de la garantie d'emprunt accordée à la société RLF (résidences

le logement des fonctionnaires) / **13**

**9.** Prolongation de la garantie d'emprunt de la Caisse des Dépôts et Consignations accordée par la ville de Boulogne-Billancourt à la SPL Val de Seine Aménagement jusqu'au 31/12/2023 / **14**

**10.** Prolongation de la garantie d'emprunt de la Caisse d'Épargne accordée par la ville de Boulogne-Billancourt à la SPL Val de Seine Aménagement jusqu'au 31/12/2023 / **14**

**11.** Espace Santé Jeunes - Conventions de partenariat avec les lycées Jacques-Prévert et Notre-Dame-de-Boulogne / **14**

**12.** Vœu du groupe Ecologistes et Solidaires contre l'expulsion des résidents du foyer rue Nationale / **15**

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 2 février 2023 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 27 janvier 2023.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, Monsieur Pascal LOUAP, Madame Jeanne DEFRANOUX, Monsieur Michel AMAR, Madame Béatrice BELLIARD, Madame Sandy VETILLART, Monsieur Philippe TELLINI, Madame Isaure DE BEAUVAL, Monsieur Pierre DENIZIOT, Madame Elisabeth DE MAISTRE, Monsieur Jean-Claude MARQUEZ, Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur Claude ROCHER, Madame Armelle GENDARME, Madame Stéphanie MOLTON, Monsieur Alain MATHIOUDAKIS, Madame Blandine DE JOUSSINEAU, Monsieur Thomas CLEMENT, Madame Marie-Josée ROUZIC-RIBES, Monsieur Olivier CARAGE, Monsieur André DE BUSSY, Monsieur Maurice GILLE, Monsieur Sidi DAHMANI, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Joumana SELFANI, Monsieur Nicolas MARGUERAT, Monsieur Sébastien POIDATZ, Madame Dorine BOURNETON, Madame Marie-Laure FOUASSIER, Madame Charlotte LUKSENBERG, Monsieur Philippe MARAVAL, Madame Marie THOMAS, Madame Laurence DICKO, Madame Christine LAVARDE-BOEDA, Monsieur Guillaume BAZIN, Monsieur Yann-Maël LARHER, Madame Constance PELAPRAT, Monsieur Hilaire MULTON, Monsieur Denys ALAPETITE, Madame Clémence MAZEAUD, Monsieur Antoine DE JERPHANION, Monsieur Evangelos VATZIAS, Madame Baï-Audrey ACHIDI, Madame Judith SHAN, Monsieur Bertrand RUTILY, Monsieur Rémi LESCOEUR, Madame Pauline RAPILLY-FERNIOT.

## EXCUSÉS REPRESENTÉS :

- Monsieur Bertrand-Pierre GALEY qui a donné pouvoir à Madame Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG ;
- Monsieur Emmanuel BAVIERE qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARQUEZ ;
- Madame Emmanuelle BONNEHON qui a donné pouvoir à Monsieur Alain MATHIOUDAKIS ;
- Madame Cathy VEILLET qui a donné pouvoir à Madame Laurence DICKO ;
- Monsieur Bertrand AUCLAIR qui a donné pouvoir à Madame Armelle GENDARME ;
- Madame Agathe RINAUDO qui a donné pouvoir à Monsieur Yann-Maël LARHER ;
- Madame Marie-Noëlle CHAROY qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal LOUAP.

Monsieur Yann-Maël LARHER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Bonsoir mes chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance.

## APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022

**M. BAGUET :** Y a-t-il des questions concernant ce procès-verbal ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre est adopté à l'unanimité.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

**M. BAGUET :** Avez-vous des questions à poser concernant ces décisions ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT.

**Mme RAPILLY-FERNIOT :** Dans une des premières pages, il y a un montant de 60 000 euros pour des prestations de communication relatives au sport. Pourriez-vous nous détailler un peu plus ce montant, car cela me paraît beaucoup ? De quelles prestations s'agit-il ?

**M. BAGUET :** Je ne pourrai pas vous répondre précisément. Je sais simplement que le sport a organisé plusieurs manifestations, notamment une manifestation très importante cet automne à la Seine musicale, à laquelle nous avons participé financièrement pour l'organisation. Il y avait 4 000 participants dans la salle et cet événement a été suivi par 25 000 personnes. D'ailleurs, une prochaine manifestation est prévue au mois de février pour le tournoi de League of Legends. Quoi qu'il en soit, nous vérifierons si ce montant correspond à cet événement et nous vous répondrons.

En l'absence d'autres remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

## COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

**M. BAGUET :** Comme vous pouvez le voir, nous avons lancé une action concernant la collecte des déchets alimentaires, Monsieur MATHIOUDAKIS vous en dira quelques mots tout à l'heure. Vous voyez aussi qu'il y aura une nouvelle manifestation

# Séance du 2 février 2023

le 22 février à la Maison de la nature et de l'arbre, qui ressemblera à celles que nous avons déjà organisées. Toujours en matière de collecte de déchets alimentaires, dont vous avez les chiffres, je rappelle que nous sommes précurseurs à ce sujet, puisque nous avons déjà anticipé la mise en place de ces dispositifs à Marnes-la-Coquette et à Ville-d'Avray. Je rappelle que la loi nous oblige à les mettre en place au 1er janvier 2025 et que Boulogne-Billancourt a été choisie comme ville test pour l'habitat collectif. Des éco-animateurs ont donc fait le tour des logements et tous ont reçu un accueil absolument positif des habitants. Pour l'instant, ces animateurs ont déjà rencontré 68 % des foyers qui avaient été retenus pour ce test avec un retour favorable à 90%. Ils ont laissé à tous une petite poubelle de déchets alimentaires avec un sac biodégradable, à déposer ensuite dans les poubelles de l'immeuble. Ces déchets seront collectés deux fois par semaine. S'agissant des chiffres, nous avons collecté 40 kilogrammes de déchets sur le premier secteur au cours de la première semaine, puis 780 kilogrammes la deuxième semaine. Nous avons également collecté 200 kilogrammes sur le quartier République lors de la première semaine, et 1,24 tonne la deuxième semaine. Au total, nous avons donc collecté 2,26 tonnes de déchets alimentaires en l'espace de quinze jours, ce qui représente un vrai succès. Ce dispositif démarre mieux que nous l'espérons. Outre le véritable intérêt écologique, il y a aussi un intérêt financier, puisque la tonne de déchets déposée dans les bacs gris coûte 103 euros, alors que la tonne de déchets alimentaires déposée dans les bacs marrons coûte 19 euros. Bien entendu, nous étendons ce dispositif à toute notre ville et sur tout GPSO. Nous vous invitons également à contribuer au Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), que nous devons voter au Conseil territorial de GPSO du 8 février prochain.

Sachez également que l'ensemble des communes de GPSO ont signé la charte Ecowatt, charte que nous avons votée ici-même en Conseil municipal. Nous allons donc organiser une signature à GPSO la semaine prochaine avec les huit Maires et les représentants d'Ecowatt. Je vous rappelle aussi que nous poursuivons les états généraux et les consultations dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Nous organiserons d'ailleurs une réunion prochainement après la phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), comme nous l'avons fait à Chaville, pour poursuivre la réflexion sur le PLUI. Enfin, nous continuons toujours à accompagner les familles dans le cadre du dispositif « La rénovation énergétique de votre logement », sachant que cette action rencontre elle aussi un vrai succès.

D'autre part, je souhaiterais également faire un point concernant la saisine du Comité Économique, Social et Environnemental Local (CESEL). J'ai demandé au Président délégué de cette instance, Monsieur Guy SORMAN, de bien vouloir réunir les membres pour réfléchir à l'impact des Jeux Olympiques sur notre

ville, puisqu'il faut commencer à se préoccuper de la sécurité, de l'animation ou encore de l'hébergement. Nous venons d'avoir les chiffres de Airbnb, et Boulogne-Billancourt compte aujourd'hui 1 102 logements sur cette plateforme. D'ailleurs, il est intéressant de constater qu'une majorité de ces logements est concentrée à la frontière de Paris, puisque les quartiers 4 et 6 concentrent 44 % des Airbnb de la Ville. Le CESEL doit donc nous rendre son rapport à la fin du mois de juin.

Concernant l'exposition Jean GABIN, celle-ci a rencontré un véritable succès, puisque nous avons accueilli plus de 30 000 visiteurs. Elle est aujourd'hui terminée, car nous devons rendre les prêts aux donateurs. Au final, cette exposition aura duré dix mois, et 976 livres sur Jean GABIN auront été vendus. Nous avons bénéficié de 135 retombées de presse et 28 émissions de télévision et de radio. Deux vernissages et des soirées privées ont également été organisées à la demande de donateurs ou de partenaires, et près de quatre livres d'or ont été remplis – que nous allons transmettre à Mathias MONCORGE – le fil de Jean GABIN-. Enfin, cette exposition a été visitée par 27 centres de loisirs, 26 classes élémentaires, et il y a eu 27 projections aux cinémas Pathé et Landowski, ainsi que 16 conférences sur Jean GABIN, sans compter que près de 1 500 personnes se sont prêtées à l'animation en réalité virtuelle. Bref, cette exposition fut un véritable succès et a fait parler de Boulogne-Billancourt. Ce fut également l'occasion pour de nombreuses personnes de découvrir le musée des années 30.

Sachez aussi que la prochaine conférence de l'association Greenlandia aura lieu le jeudi 9 février à 19 heures 30, avec la présence de la petite-fille du commandant Charcot et d'un certain nombre de personnalités et de scientifiques. A ce propos, je rappelle que nous sommes en train de lancer un projet avec le Directeur académique – qui a donné son accord –, puisque nous avons consulté les collègues de Boulogne-Billancourt pour savoir s'il y avait des volontaires pour partir une semaine au pôle Nord. Nous allons donc envoyer 16 élèves avec Greenlandia, en 2024 puisque le directeur académique a souhaité qu'il y ait une année de préparation.

Après ces nouvelles, je tenais également à vous faire part de deux décès. La disparition de Monsieur Michel ABRAVANEL, qui était vice-président de l'ACBB (Athlétic Club de Boulogne-Billancourt) et qui fut responsable de la section de hockey-sur-glace pendant de nombreuses années. Il est décédé très brutalement le 13 décembre dernier. Et le décès de Peter MATOUSEK, un des entraîneurs de l'ACBB qui est décédé brutalement le 16 janvier dernier. La section des sports de glace de l'ACBB a donc été durement frappée par ces 2 deuils.

Enfin, je voulais vous parler du livre sur Robert CRÉANGE qui est enfin sorti, et auquel la Ville a participé. Nous organiserons une conférence le jeudi 9 mars à 19 heures 30 à l'espace Landowski.

Elle sera animée par la petite-cousine de Monsieur CRÉANGE, Claire LEVY-VROLAND. Je vous invite donc à y assister, d'autant que nous vous avons remis cet ouvrage sur table, avec la petite gourde de la Maison de la Planète.

J'en ai terminé avec les nouvelles et informations. Je vous propose à présent de passer au premier rapport de notre ordre du jour.

## **1. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNÉE 2022**

**Mme Jeanne DEFRANOUX, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 1946, l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe constitutionnel, sur le fondement duquel la loi doit garantir aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Le fondement juridique de la présente délibération est le suivant : préalablement au débat sur le projet du budget, il appartient aux collectivités de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de l'Administration et les politiques menées sur les territoires. Par ailleurs, je tenais à remercier les services pour la rédaction transversale de ce document.

Je vous invite mes chers collègues à lire dans sa globalité ce rapport, qui comporte deux parties. Dans la première figure les données statistiques actualisées issues de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) au 1er janvier 2022, ainsi que les actions menées par la Ville afin de réduire les inégalités entre les hommes et les femmes, tant dans le cadre strict de la délégation des droits des femmes et de la parité, que dans un cadre plus élargi d'autres délégations, car le champ de l'égalité femmes-hommes est avant tout un champ transversal qui concerne les femmes et les hommes à tout âge de leur vie. Cette première partie est organisée autour de sept thématiques (éducation, orientation et emploi, famille et parentalité, sport, culture et communication, santé et handicap, domiciliation et accès au logement – nouveauté cette année –, ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes. La deuxième partie du rapport regroupe des données statistiques concernant l'égalité professionnelle au sein des ressources humaines de notre Maison commune.

Si les actions municipales ont couvert l'ensemble des sept thématiques, notre Municipalité a désiré intensifier cette année ses actions sur l'égalité femmes-hommes à destination des écoliers, des collégiens et des lycéens. Il est nécessaire auprès de ce public de lutter, par des ateliers de formation et de sensibilisation, ou par le théâtre forum, contre les discriminations

et les stéréotypes sur la place des femmes et des hommes dans notre société. Ces actions, devenues pérennes, seront d'ailleurs un axe prioritaire de la délégation jusqu'à la fin du mandat. En effet, à cet égard, le dernier rapport du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) portant sur l'évolution du sexisme en France est alarmant. Non seulement le sexisme perdure en France, mais il s'aggrave malgré 60 années de luttes féministes et la multiplication des lois pour inscrire l'égalité femmes-hommes dans le marbre au législatif. Il s'aggrave aussi dans ses manifestations par une hausse des violences sexistes et conjugales, comme le montre la partie du rapport sur les violences conjugales faites aux femmes, et particulièrement prégnant chez les jeunes hommes de 25 à 30 ans. L'éducation de nos jeunes Boulonnais (filles et garçons) est donc un enjeu absolument crucial, car c'est en les sensibilisant que nous arriverons ensemble à construire une société égalitaire en droits entre les femmes et les hommes.

Cette année, nous avons tenu à intégrer dans ce rapport les chiffres de la domiciliation et l'accès au logement pour les femmes en difficulté, car le champ d'activité de cette délégation ne se réduit pas uniquement à des manifestations, des expositions ou des actions de sensibilisation vers nos différents publics. C'est aussi, et avant tout, un travail de terrain, de proximité, au quotidien auprès de chaque Boulonnaise qui rencontre une difficulté. De même, nous y avons aussi intégré l'action du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) Hauts-de-Seine Sud qui a reçu en 2022 plus de 1 700 femmes boulonnaises, et qui les a accompagnées sur la durée pour des questions relatives au droit des familles, au droit social, au droit du travail, et aussi pour un accompagnement dans le cadre de violences conjugales.

Enfin, comme les autres années, la ville de Boulogne-Billancourt a su mettre en avant les femmes boulonnaises dans tous les domaines (artistique, culturel, entrepreneurial et sportif), que ce soit lors de manifestations ou sur l'ensemble des supports de communication de notre Ville. En effet, le rapport montre aussi que seulement 32 % des femmes considèrent les médias comme un espace égalitaire, et que l'invisibilité pour les femmes est aussi une forme de violence. De même, si une femme peut être confrontée pendant son existence à de l'indifférence ou à des formes de violences, elle peut aussi être une combattante, une innovatrice et une créatrice, et exceller dans son domaine.

Ce rapport démontre à nouveau la volonté affirmée de notre majorité d'inscrire la politique d'égalité entre les hommes et les femmes dans des champs larges et variés, et démontre que nous progressons. Les chiffres du dernier rapport du HCE montrent que le chemin est encore long, et qu'il s'agit d'un travail collaboratif partagé entre l'État et les collectivités locales, ainsi que les parents en tant qu'éducateurs en ce qui concerne notre jeune public.

# Séance du 2 février 2023

De ce fait, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est donc demandé de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation de la ville de Boulogne-Billancourt en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT, puis Madame ACHIDI et Monsieur DE JERPHANION.

**Mme RAPILLY-FERNIOT :** C'est la troisième fois que je lis ce type de rapport depuis mon élection en 2020, et je me rappelle bien qu'en 2021, avant que mon micro soit coupé, je critiquais le fait que ce rapport soit « très léger ». Je trouvais qu'il y avait beaucoup de statistiques sur la Ville (nombre de femmes, taux de diplômés, etc.), et peu de choses sur le plan d'actions. On me reproche de beaucoup critiquer ce que fait la Mairie, mais quand je trouve que ce qu'elle fait est bien, je le dis aussi. Or, je trouve que les informations contenues aujourd'hui dans ce rapport sont beaucoup plus précises et beaucoup plus intéressantes. J'ai aussi l'impression qu'il reflète une prise de conscience, ou en tout cas une compréhension du sujet qui me paraît plus profonde. De plus, vous avez parfaitement raison lorsque vous soulignez le dernier rapport du HCE, qui montre que les garçons qui ont entre 25 et 30 ans sont plus en retard que les hommes de la génération de mes parents, alors qu'on pourrait croire que ce sont les vieux boomers qui n'y comprennent rien. De fait, je trouve très bien lorsque vous dites qu'il faut aussi axer sur les actions à destination de la jeunesse ou des personnes de mon âge.

En revanche, et comme vous pouvez vous en douter, je ne suis pas totalement satisfaite, car je pense qu'une politique féministe devrait prendre en compte l'ensemble des politiques publiques à la lumière de ces questions. En effet, si les constats sont parfaitement bien posés dans ce rapport, je trouve en revanche que les actions présentées juste après sont assez décevantes. Je vous donne deux exemples très concrets. Premièrement, vous parlez « d'imperfectionnalité » à la page 15 pour évoquer la situation des femmes porteuses d'un handicap. D'ailleurs, je trouve bien que le terme d'imperfectionnalité soit pris au sérieux. Cependant, la seule action en face est une conférence une fois dans l'année lors de la journée du 8 mars. Deuxièmement, vous parlez aussi de « charge mentale », et le fait que la gestion au quotidien repose majoritairement sur les femmes. Là aussi, on trouve simplement en face une pièce de théâtre devant 35 personnes. Or, il va falloir faire beaucoup de pièces de théâtre si nous voulons toucher les 120 000 Boulonnais.

En réalité, je ne souhaite pas critiquer pour critiquer. Néanmoins, j'ai l'impression que plus on vous pousse, mieux c'est, et j'ai l'impression que c'est aussi notre rôle dans l'opposition. Par conséquent, et comme je trouve que ce rapport est beaucoup

mieux que celui de 2020, je continue de vous dire que j'aimerais bien qu'il soit encore mieux, et que nous arrivions à une véritable politique municipale féminine. Merci.

**Mme ACHIDI :** Bonsoir cher Monsieur le Maire, chers collègues. Je remercie vivement ma collègue Mme Jeanne DEFRANOUX, ainsi que les services, pour ce rapport qui se renforce d'année en année. Je vous remercie également pour tout le travail qui, je le sais, est accompli sur le terrain, et comme nous en avons discuté en commission, je trouve que votre mode de fonctionnement inter-délégation est essentiel sur cette thématique. J'en profite également pour citer les actions de mes collègues en charge du logement, du handicap, de la santé, de la petite enfance, de l'éducation, du sport, de la culture et de l'emploi, car ce sujet de l'égalité doit être traité dans sa globalité.

J'ai vu beaucoup d'initiatives dans ce rapport, et je vous rejoins sur le fait que l'égalité s'apprend dès le plus jeune âge. D'ailleurs, les ateliers de sensibilisation permettent de transmettre ces valeurs aux plus jeunes : lutter contre les biais de genres, favoriser l'écoute et la prévention, libérer les paroles, et notamment pouvoir discuter sereinement des comportements violents qu'il pourrait y avoir à la maison, accompagner les jeunes femmes à lever les barrières et à prendre confiance. D'autre part, une politique forte et significative relative au sport et à la culture – vecteurs d'émancipation comme vous le relevez –, est également importante quand on discute de la question de l'égalité et des femmes. De même, la question des femmes dans l'espace public est aussi un sujet majeur pour nos grandes métropoles, et je sais que plusieurs initiatives ont déjà été lancées dans la ville sur ce sujet. Bien évidemment, je vous invite à continuer dans ce sens. Enfin, dans une ville aussi dynamique que la nôtre, le sujet femmes et emploi est essentiel, et l'accompagnement des entreprises sur ce volet sera important pour la suite.

La majorité présidentielle et le Président de la République ont fait depuis 2017 une priorité de la lutte contre les violences faites aux femmes et de l'égalité. Après des mesures fortes qui ont accompagné dès 2017 une prise de conscience collective et un accroissement des dispositions favorisant l'égalité dans l'entreprise, ainsi qu'une meilleure prise en charge des victimes de violences, je voulais également mettre en visibilité ce soir quelques actions portées par notre ministre Madame Isabelle ROME, que je trouve essentielles. Bien évidemment, je ne pourrai pas toutes les citer, mais je voudrais simplement parler du projet de juridiction spécialisée et du Pack Nouveau départ, qui cherchent à apporter une aide complète aux victimes sur l'ensemble des volets – non seulement les faits de violences, mais aussi les retentissements économiques, professionnels, personnels et familiaux.

Comme évoqué dans le rapport, je ne peux que m'alarmer sur cette hausse de la violence, à la fois dans notre Ville et au niveau

national. Sur un plan plus personnel, comme certains et certaines d'entre vous le savent, j'ai été victime il y a quelques années d'une lourde agression, et nous prenons tous des chemins différents face à des traumatismes et des difficultés. Pour ma part, j'ai souhaité m'engager citoyennement et politiquement et mon constat est le suivant : au-delà de l'agression et de la gestion du traumatisme, il est très compliqué pour les victimes de trouver le bon accompagnement. Je plaide donc au niveau national pour la mise en place d'un guichet unique permettant d'orienter efficacement les victimes, car il y a une multitude d'intervenants sur ces sujets. Il y a en effet beaucoup de bonne volonté, mais il est très compliqué de trouver les bonnes personnes, les bons réseaux et les bonnes associations lorsqu'on est victime, et de se démêler dans tous les retentissements de l'agression. D'autre part, je plaide aussi au niveau national pour la mise en place d'un label identifiant les professionnels compétents sur ces sujets.

Au niveau local, je ne peux que rejoindre vos initiatives et vous dire que je serais ravie de travailler sur l'ensemble de ces sujets. C'est en effet au plus près des victimes au niveau local qu'on peut les aider à courir ces premiers 100 mètres vers les bons relais, les aider à garder du lien et à gérer le traumatisme, l'agression et les différents retentissements psychologiques, économiques, professionnels et familiaux. Merci beaucoup.

**M. DE JERPHANION :** Merci. Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Je voulais simplement remercier Madame l'adjointe au Maire pour l'échange que nous avons eu sur le sujet il y a quelques semaines, et saluer la qualité de ce rapport. J'avais été un peu déçu l'année dernière, et j'avais expliqué pourquoi au Conseil municipal. Depuis, vous m'avez bien expliqué tout le travail qui a été réalisé cette année pour ce nouveau rapport, que je trouve relativement dense. Bref, c'est un bon travail, et contrairement à l'année dernière, je voulais vous remercier.

**M. BAGUET :** Merci pour vos trois interventions. En résumé, ce serait « bien, mais peut mieux faire ». Effectivement, nous allons nous y employer avec Madame DEFRANOUX, qui a déjà mis beaucoup de choses en place. Nous avons un beau programme pour l'année 2023, et nous allons continuer. Les choses ne sont pas si simples, et ce, malgré une communication importante. D'ailleurs, ce sont des sujets sur lesquels nous revenons très régulièrement dans le BBI (Boulogne-Billancourt Information). Malgré tout, nous n'atteignons pas les résultats et le succès que nous sommes en droit d'attendre, si je prends l'exemple des conférences. Il faut donc continuer. Je pense que les choses commencent à évoluer, notamment au sein de l'éducation nationale. Par exemple, le proviseur du lycée Etienne Jules Marey organisera cette année une journée complète dans son lycée pour sensibiliser les jeunes sur ce sujet, ce qui est vraiment une très bonne chose – sachant que nous l'accompagnerons avec des conférences et des intervenants-. Nous espérons que d'autres lycées s'associeront à cette initiative l'année prochaine.

Mais nous ne devons pas nous en satisfaire et ne pas relâcher nos efforts, nous devons continuer.

Concernant la charge mentale, c'est effectivement un vrai sujet. Nous allons continuer nos actions, notamment en termes de sensibilisation dans les entreprises, sachant que nous interviendrons également sur ce sujet lors du forum de l'emploi qui aura lieu très prochainement. Vous avez également évoqué le guichet unique. Sachez qu'il en existe déjà un, et que le Président du tribunal judiciaire est venu la semaine dernière pour renouveler la convention du Point Justice situé rue Paul Bert. Il était extrêmement satisfait du fonctionnement de cette Maison à Boulogne-Billancourt. Néanmoins, faut-il se féliciter du fait qu'il ait eu 20 000 contacts et 9 000 déplacements physiques dans cette antenne ? Je ne sais pas si c'est bien ou pas. Certes, nous étions là pour accueillir ces personnes, mais cela signifie aussi qu'il y a beaucoup de gens qui se trouvent en situation d'inquiétude sans savoir à quelle porte frapper. Nous allons donc maintenir ce Point Justice, et allons le développer, le président du tribunal judiciaire conduira même des opérations spécifiques à Boulogne-Billancourt.

Enfin, je remercie Monsieur DE JERPHANION pour ses propos, mais lorsqu'on voit le rapport du HCE qui a été remis au Président de la République la semaine dernière, il y a quand même de quoi s'inquiéter. Je ne sais pas si vous avez vu les chiffres, mais quand 23 % des hommes considèrent que donner une claque à sa femme n'est pas un problème, c'est inacceptable. Ce comportement choque profondément et les chiffres de ce rapport sont très inquiétants, surtout auprès des jeunes. D'où la nécessité que l'Éducation nationale intervienne comme l'évoquait Madame DEFRANOUX, qui, je le rappelle, agit déjà dans les centres de loisirs, les collèges et les écoles. Il s'agit en effet d'une délégation transversale, et tout le monde doit intervenir en même temps. D'autre part, nous sommes un des rares commissariats à avoir un guichet d'accueil spécifique – qui, je le rappelle, est financé par la Ville et par les deniers publics. Pour autant, et même si ce guichet est déjà très bien, il y a un travail important à mener entre la police, la justice, l'Éducation nationale et les autres institutions de l'État. Autrement dit, nous devons tous nous y mettre. En ce qui nous concerne, nous avons déjà avancé que ce soit sur le plan de l'accompagnement ou des actions que nous soutenons avec l'exemple du lycée, mais nous devons poursuivre nos actions. Je remercie Madame DEFRANOUX ainsi que les services pour le travail réalisé.

*Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2022.*

## 2. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2022

### M. Alain MATHIOUDAKIS, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, chers collègues, la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport annuel sur leur situation en matière de développement durable.

Je commencerai mon intervention par un petit point d'actualité, puisque la ministre de la Transition énergétique était à Clamart ce matin pour inaugurer un chantier sur la géothermie, et pour annoncer un plan de développement de cette filière d'ici 2050. A ce propos, je me permets de signaler très modestement que nous utilisons déjà la géothermie à Boulogne-Billancourt depuis 2010. Ce n'est d'ailleurs pas le seul domaine dans lequel nous avons devancé les autres, puisque nous avons interdit l'usage des produits phytosanitaires depuis 2008, et que nous avons aussi lancé un grand plan de rénovation de l'éclairage public. Les conséquences de ces trois mesures relativement innovantes dans leur temps se retrouvent bien entendu dans le présent rapport. Vous découvrirez également la qualité de la biodiversité présente sur le toit de l'école des Sciences et de la Biodiversité, due tant à l'absence de produits phytosanitaires dans l'environnement de l'école qu'à la présence du parc Billancourt.

L'une d'entre vous, après avoir lu ce rapport, m'a dit « qu'elle le trouvait dense ». Certes, mais le but de l'exercice est aussi de rassembler dans un document unique toutes les actions menées en une année en matière d'environnement au sens large. Ce rapport est donc dense avec ses 72 pages, mais je pense qu'il n'est pas exhaustif, car il y a toujours des informations qui n'ont pas eu le temps de remonter au rédacteur du présent document – rédacteur que je remercie vivement ce soir.

Un choix de présentation a été fait par rapport à l'année passée, puisqu'il s'agit de présenter les actions par des fiches d'actions. Je pense qu'il faudra conserver cette présentation dans les prochains rapports. Ces fiches font écho aux fiches d'actions que l'on retrouve à la fin de tous les plans de gestion prévisionnels d'une politique publique. Cela permet de synthétiser le travail effectué et de mettre en valeur des données chiffrées. Cette présentation répond aussi à une recommandation du rapport rendu en juin dernier par les membres du CESEL, qui portait sur la mise en place d'indicateurs permettant de valoriser les politiques publiques mises en œuvre en matière de développement durable par la ville de Boulogne-Billancourt. Ce rapport comprend donc 62 fiches actions réparties en six chapitres :

- Valoriser la nature et la biodiversité en Ville ;

- Mieux consommer, réduire et valoriser les déchets ;
- Encourager la mobilisation de tous ;
- Renforcer la transition énergétique ;
- Améliorer la qualité de l'air et développer une mobilité propre ;
- Poursuivre l'engagement de l'administration durable et innovante.

Avant de présenter quelques actions, je tiens à souligner trois événements importants qui ont eu lieu en 2022. Le premier est l'ouverture de la Maison de la Planète en mars 2022, dont les actions irriguent ce rapport. En moins d'un an, cette Maison est devenue un lieu d'échanges, de vie, de rencontres et de réalisations concrètes. Je tiens également à saluer l'équipe de la Maison de la Planète pour le travail qu'elle fournit tous les jours. Le deuxième événement est le lancement de la vaste opération du tri des biodéchets, qui a commencé dès l'été 2022 par une opération de sensibilisation et de repérage des lieux (où mettre les grands containers qui serviront de déversoir aux petits containers individuels). Il s'agit de la fiche Action n° 24. Comme l'a dit Monsieur le Maire en début de séance, cette action a déjà commencé depuis le 16 janvier dernier dans le quartier République-Point-du-Jour, et le ressenti est extrêmement positif, puisque les Boulonnais ont répondu présents à cette nouvelle forme de tri – même si nous avons quelques inquiétudes au départ. Enfin, le dernier élément phare est l'adoption d'un plan de sobriété énergétique lors du Conseil municipal du mois de décembre. Il s'agit de la fiche Action n° 58. Cela étant, et comme les mousquetaires n'étaient pas trois mais quatre, je dois aussi vous parler d'un autre élément important qui a marqué l'année 2022. Ce quatrième événement est le choix innovant d'opter pour une façade en terre crue d'un des nouveaux bâtiments de Seine Ouest Habitat et Patrimoine, actuellement en cours de réalisation au 17 rue des Quatre Cheminées. Ce nouveau bâtiment émergera vers 2023-2024.

J'aimerais à présent vous citer une action par chapitre. Concernant le chapitre 1 « valoriser la nature et la biodiversité en Ville », nous avons recensé plus de 1 000 mètres carrés d'espaces qui ont été désimperméabilisés et végétalisés (fiche Action n° 4). J'entends déjà des remarques à ce propos – et je suis d'accord –, « il faut faire plus afin de lutter contre les îlots de chaleur », mais c'est déjà un début, et c'est un bon début.

Concernant le chapitre 2 « mieux consommer, réduire et valoriser les déchets », la fiche Action n° 18 intitulée « économie circulaire », nous montre que cinq tonnes d'articles de sport de seconde main ont été revendues par l'équipe de la recyclerie sportive, dont le local est situé à la Maison de la Planète. Bravo à cette équipe, et je vous engage à venir y faire vos achats de vêtement sportifs.

Concernant le chapitre 3 « encourager la mobilisation de tous », je vous laisse le soin de découvrir la fiche Action n° 25, qui recense toutes les données relatives au fonctionnement de la

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Maison de la Planète, au nombre de partenaires et de visiteurs, et d'ateliers réalisés. Par cette fiche, je voudrais vous rappeler la conférence qui se déroulera le 9 février prochain à 19 heures 30 à l'espace Landowski sur Jean-Baptiste CHARCOT, premier explorateur à être allé au pôle Nord. Vous y découvrirez le lien entre son expédition et l'impact du dérèglement climatique, que nous constatons tous les jours avec la fonte des glaces.

Concernant le chapitre 4 « renforcer la transition énergétique », la fiche Action n° 34 vous rappelle que l'éclairage public de la Ville est passé complètement en leds dès le mois de septembre 2022, avec 3 ans d'avance. Boulogne-Billancourt est devenue la première ville de plus de 100 000 habitants dont l'éclairage public était totalement en leds.

Concernant le chapitre 5 « améliorer la qualité de l'air et développer une mobilité propre », je mettrai en avant le plan vélos adopté par GPSO en juin dernier, qui fait l'objet de la fiche Action n° 54.

Enfin, pour ce qui est du chapitre 6 « poursuivre l'engagement de l'administration durable et innovante », il s'agit à nouveau du plan de sobriété énergétique que j'ai déjà cité en introduction. Pour reprendre un slogan publicitaire à propos de ce plan, je dirai que « consommer moins ou mieux, c'est bon pour la Planète et aussi pour le portefeuille ». C'est ce qu'on appelle un effet domino. C'est également un clin d'œil au point n° 4 de l'ordre du jour de ce Conseil municipal, à savoir le débat sur les orientations budgétaires. Il vous est donc demandé de prendre acte de ce rapport, et je vous remercie pour votre attention.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Oui, Madame MAZEAUD, puis Monsieur LESCOEUR et Madame SHAN.

**Mme MAZEAUD :** Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Je remercie Monsieur MATHIOUDAKIS pour la présentation de ce rapport qui gagne en densité par rapport à l'année dernière. Je rejoins d'ailleurs les collègues concernant le rapport sur l'égalité hommes-femmes. D'autre part, je remercie bien sûr les agents qui ont participé à la rédaction de ce rapport.

Je voudrais revenir sur le sujet des transports. Ce mois-ci, notre groupe signe une tribune sur les importants dysfonctionnements des transports en commun en Île-de-France, et plus particulièrement sur les lignes 9 et 10 du métro. Trains bondés, intervalles de deux minutes entre deux rames pendant les heures de pointe, ralentissements inexplicables à répétition, grève dans les ateliers de maintenance, et désormais grève liée à la réforme des retraites. Les usagers saturent et ce sujet doit nous préoccuper. La RATP doit rétablir la qualité de service logiquement attendue par les usagers et par les entreprises qui financent au prix fort ces transports en commun.

Concernant plus directement votre rapport sur le développement durable, vous ne mentionnez pas le SUBB, ce bus gratuit qui sillonne notre Ville avec une boucle Nord et une boucle Sud. Avez-vous des projets d'évolution sur ce service public très apprécié par de nombreux Boulognais ? Je vous remercie.

**M. LESCOEUR :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous apprécions le caractère très détaillé, illustré et pédagogique de ce document, qui pourra faire référence pour l'année 2022. Cependant, nous regrettons qu'il n'indique pas trop de perspectives pour 2023 et pour les années suivantes au fil des pages. Je pense en particulier au thème de la désartificialisation des sols, qui présente un bilan modeste pour l'année 2022 – mais vous aviez anticipé ma question. En effet, 1 000 mètres carrés sur les 660 000 mètres carrés de la Commune est peut-être positif, mais cela reste peu significatif, notamment au regard des nombreux mètres carrés d'artificialisation récente du domaine public comme le parvis de l'école du Numérique, le grand espace minéral situé à l'angle de la rue Marcel Bontemps et de la rue Nationale, ou encore celui situé à l'angle de la rue Galliéni et de la rue de Bellevue pour ne citer que les plus importants. J'évoquerai également la cour de la Maison de la Planète, qui n'est plus une cour de récréation et qui mériterait une désartificialisation largement végétalisée. Sur ce sujet de la végétalisation, nous aurions aussi aimé que vous évoquiez les 6 000 mètres carrés de l'îlot proche de la place Bir-Hakeim, et bien sûr les 60 000 mètres carrés de la dernière friche sur l'île Seguin.

Le deuxième sujet où l'on constate que les choses avancent certes mais lentement, est celui de la pacification de la circulation. On voit de plus en plus de rues en double sens cyclable et/ou limitée à 30 kilomètres/heure, ce qui sécurise et pacifie naturellement ces portions de voiries. Cependant, pourquoi ne pas franchir le pas et déclarer la Ville en zone 30 sur l'ensemble des voies communales, comme cela est fait en Europe dans de plus en plus de villes, dont Issy-les-Moulineaux ? Ce serait un signe fort que Boulogne-Billancourt s'engage délibérément dans la voie d'une ville à circulation apaisée, réduisant les dangers, les nuisances sonores et la pollution, dans près de 30 kilomètres de voiries supplémentaires. Cela réduirait également la signalétique redondante des panneaux 30 et des peintures CSC sur la chaussée.

Voici au moins deux thèmes sur lesquels nous souhaitons des avancées plus ambitieuses à partir de 2023. Merci Monsieur le Maire.

**Mme SHAN :** Bonsoir Monsieur le Maire. Je voulais simplement vous taquiner sur deux petits aspects de ces deux rapports. Si le rapport égalité hommes-femmes est un document sobre, avec une agrafe et aucune photo, celui du développement durable est en revanche en papier glacé et comporte énormément de



# Séance du 2 février 2023

photos. Autrement dit, le poids numérique n'est pas du tout le même entre ces deux rapports. D'autre part, il y a aussi une fiche Action à laquelle nous pourrions déjà réfléchir. Je pense en particulier aux tote bags ou aux goodies que l'on a un peu tendance à collectionner. Je lisais récemment une étude sur l'évaluation du cycle de vie des sacs à provisions, qui disait qu'un tote bag doit être utilisé au moins 7 000 fois pour que son impact environnemental soit amorti, ce qui représente une fois par jour pendant vingt ans. Aussi, peut-être pourrions-nous réfléchir à la communication de la Ville avec des objets qui ne soient pas polluants et qui ne remplissent pas nos placards.

**M. BAGUET :** Concernant les difficultés des lignes 9 et 10 du métro, je suis complètement d'accord avec Madame MAZEAUD. D'ailleurs, je viens d'écrire au président de la RATP Jean CASTEX, qui nous a promis un rétablissement vers le printemps. Cela étant, j'espère que ces deux lignes seront rétablies avant cette date. Concernant l'absence du SUBB dans le rapport, il s'agit effectivement d'un oubli. A ce propos, je rappelle que la RATP nous avait proposé de passer cette ligne en bus électrique, mais elle nous demandait à l'époque une participation de 2,9 millions d'euros. J'ai donc posé plusieurs fois la question dans les rencontres de quartier, en demandant aux Boulonnais s'ils accepteraient de passer au bus électrique, mais en rendant ce service payant. Or, ils n'ont jamais accepté. Il faudra donc voir avec GPSO ce qu'il sera possible de faire au terme de la convention actuelle, car il serait bien que nous passions à ce type de motorisation – qui d'ailleurs est davantage hybride qu'électrique-. D'autre part, je rappelle que les véhicules électriques peuvent aussi être dangereux, surtout dans des villes très denses dans lesquelles beaucoup de piétons traversent un peu n'importe comment, car ils ne font pas de bruit. Par ailleurs, je rappelle que la fréquentation de cette ligne est en baisse, puisque nous avons 1,5 million de passagers il y a quelques années, et que nous sommes récemment tombés à 700 000 – hors période Covid-. Il faudra donc aussi vérifier l'utilité de cette ligne, mais nous aborderons ce sujet lors des états généraux.

Concernant la désartificialisation des sols demandée par Monsieur LESCOEUR, il est vrai que les 1 000 mètres carrés que nous avons représentent très peu comparé aux 618 hectares. Mais c'est déjà un début. Je reconnais aussi que le parvis entre la rue de Bellevue et la rue Galliéni est effectivement « assez » minéral. Quant à vos deux autres souhaits, vous êtes un peu taquin. Tout d'abord, vous savez que nous travaillons sur le dossier des 60 000 mètres carrés de l'Île Seguin, puisque nous allons augmenter la surface du parc de 1,2 hectare à 1,5 hectare, ce qui représentera 3 hectares de végétalisation au total. Bref, nous ne sommes peut-être pas à six hectares d'espaces verts sur l'Île Seguin, mais nous sommes déjà à trois hectares ! Quant aux pistes cyclables et au passage en zone 30 sur toute la Ville, je rappelle là aussi que ce sujet fait partie des états généraux. Monsieur MARQUEZ, avez-vous des informations à ce propos ?

**M. MARQUEZ :** Ce sujet fait effectivement partie des questions posées. D'ailleurs, le jugement des Boulonnais est plus que partagé sur cette question. Mais nous en reparlerons le 16 février prochain lors du troisième atelier.

**M. BAGUET :** Cela signifie que nous aurons le compte-rendu au mois d'avril. A propos des états généraux, je vous informe que nous avons reçu 10 000 réponses sur ce sujet, dont 8 000 par courrier et 2 000 par Internet, sachant que le dépouillement par papier est plus long que le dépouillement par Internet. Ce qui explique les délais. Quoi qu'il en soit, Opinion Way nous donnera bientôt les résultats, ce qui nous permettra d'alimenter les réflexions.

Concernant la présentation des rapports enfin, je note votre remarque, car il est vrai qu'un des deux rapports est plus coloré que l'autre. Nous mettrons donc des photos l'année prochaine dans le rapport égalité hommes-femmes. Quant aux goodies, je note également votre remarque. Au final, vous constaterez quand même que nous progressons, puisque nous sommes le territoire le plus avancé en matière de collectes et de déchetterie. D'ailleurs, sachez que nous prendrons désormais directement en charge la déchetterie de Meudon, puisqu'il s'agissait d'une exception du Syctom (Syndicat mixte français d'Île-de-France spécialisé dans le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés) sur l'ensemble de l'Île-de-France. Je rappelle en effet que nous avons notre propre syndicat intercommunal de collecte des ordures ménagères auparavant, et qu'il finançait les déchetteries. Nous avons fait disparaître le Syelom pour nous fondre dans le Syctom. Or, le président du Syctom nous a annoncé qu'il ne financerait plus les déchetteries mobiles de Meudon, alors même que les dépôts sur ce site ont augmenté de 160 %. Nous allons être contraints d'embaucher un agent supplémentaire en 2024, qui sera payé par GPSO, uniquement pour faire la circulation, car il y a énormément de voitures, notamment pendant les week-ends. Au final, nous ferons donc moins fonctionner les usines d'incinération d'ordures ménagères, puisque nous faisons baisser la collecte des ordures en bacs gris, que les habitants prennent l'habitude d'aller déposer leurs ordures, et parce que les déchetteries augmentent le tri. En revanche, toutes ces ordures représentent aussi de l'énergie renouvelable qui sert à chauffer le million de mètres carrés du Trapèze et d'autres immeubles de Boulogne-Billancourt. Autrement dit, le fait de trop baisser la quantité d'ordures ménagères diminue d'autant les énergies renouvelables de vapeur. Il va donc falloir réfléchir à tout cela pour trouver la solution la plus juste. Merci. Je vous propose de prendre acte de ce rapport.

*Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022.*

### **3. RECOURS À L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT ET DÉLÉGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE 2023 - RAPPORT DE L'EXÉCUTIF SUR L'ÉTAT ET L'ÉVOLUTION DE LA DETTE**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Ce rapport est quasiment le même d'une année sur l'autre, puisque la structure de notre dette ne change pas, et qu'elle est toujours classée 100 % 1A au sens de la charte de Gisler. La seule chose qui a évolué de manière significative au cours de l'année 2022 est la remontée des taux d'intérêts, qui se traduit par une hausse du taux moyen de notre dette de 109 points de base en l'espace d'un an. Voilà ce qu'il me semblait important de retenir et de dire concernant ce rapport, sachant que notre structure de dette est très équilibrée, puisque seulement 30 % de notre dette est à taux variable – et donc soumise aux évolutions des taux d'intérêts.

Enfin, et comme vous pouvez le voir sur ce graphique, la Ville s'est désendettée de 80,2 millions d'euros à périmètre constant entre 2008 et 2022, entre le budget principal et des budgets annexes piscine-patinoire, publications et locations immobilières. Nous avons donc divisé notre dette par plus de deux en l'espace de 14 ans. D'autre part, et au regard de la délibération suivante, il se pourrait que nous ayons besoin d'emprunter 2,9 millions d'euros en 2023, ce qui porterait la capacité de désendettement de la Ville à 4,6 ans, alors que la durée moyenne pour les villes de la strate était de 7 ans en 2021.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

### **4. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES**

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

Pour commencer la présentation de ce DOB (Débat d'Orientation Budgétaire), j'aimerais vous citer Paolo GENTILONI, Commissaire

européen à l'économie, qui disait en septembre 2022 : « Le risque de récession augmente dans l'Union européenne, et nous pourrions bien nous diriger vers l'un des hivers les plus difficiles depuis des générations. » Je vous le cite de nouveau en janvier 2023 : « Nos prévisions de l'été dernier étaient plus pessimistes que ce que nous voyons maintenant. Nous craignons un hiver de blackout, d'inflation, de hausses, d'augmentation du chômage et de profondes récessions. Or, nous devrions avoir une reprise dès le printemps. Quant à l'inflation, elle a atteint son pic à la fin de l'année 2022 et devrait baisser progressivement. » Par conséquent, et étant donné la forte volatilité du contexte macro-économique, vous comprendrez que je ne fasse pas de présentation exhaustive des variables économiques. En revanche, je m'attarderai sur un sujet qui concerne directement les collectivités locales, celui de l'inflation.

Comme vous pouvez le voir, l'inflation des communes est toujours plus haute que l'inflation moyenne constatée par l'INSEE, en raison notamment du panier de dépenses des collectivités qui est fortement soumis à l'énergie, à l'alimentation, au papier et aux charges salariales. Ainsi, l'indice des prix des dépenses communales a littéralement flambé en 2022, et s'agissant de Boulogne-Billancourt les dépenses de fonctionnement de la Ville ont augmenté de 5,9 %. D'ailleurs, nous avons vu lors de la dernière décision modificative que l'impact le plus fort était sur l'énergie, puisque ces dépenses avaient augmenté de 3 millions d'euros entre 2021 et 2022, c'est-à-dire de 70 %. A l'heure où je vous parle, sachez que la fourchette d'estimation de ces dépenses pour 2023 est comprise entre 8,2 et 10,6 millions d'euros. Nous aurons donc un quasi-doublement par rapport à nos dépenses socle de l'année 2021 dans l'hypothèse la plus favorable. Heureusement que la Ville a mis en place des actions de sobriété en matière d'énergie depuis 2018 qui nous ont permis de diminuer nos consommations de gaz et d'électricité de 17 %. Nous sommes donc bien contents aujourd'hui d'avoir fait ces efforts à l'époque où l'énergie coûtait beaucoup moins cher.

Concernant l'économie nationale, ce contexte inflationniste a entraîné un soutien du pouvoir d'achat qui pèse très fort sur les finances publiques. Après la politique du « quoi qu'il en coûte », nous sommes désormais dans la politique du « combien ça coûte ». Cela étant, ces deux politiques se traduisent tout de même par un déficit budgétaire très élevé, puisque le déficit annoncé de l'année 2023 devrait être de 5 %, comme en 2022. Notre dette ne diminuera donc pas, et restera toujours autour de 112 % du PIB.

Un des grands axes de cette politique de soutien au pouvoir d'achat des ménages passe par le soutien à la diminution des prix de l'énergie. En 2022, les politiques de soutien à l'énergie ont coûté environ 25 milliards d'euros, et elles coûteront 58 milliards d'euros en 2023. Ces dépenses sont concentrées essentiellement vers les ménages et vers les très petites

# Séance du 2 février 2023

entreprises. Concernant l'échelle communale, ce soutien au pouvoir d'achat s'est traduit par la revalorisation du point d'indice de 3,5 % au 1er juillet 2022, ce qui a représenté une augmentation des dépenses de personnels de la Ville de 2,4 millions d'euros. Nous aurons donc une contraction de notre autofinancement qui atteindra 16,5 millions d'euros au budget prévisionnel 2023 – soit une baisse significative par rapport au budget prévisionnel de l'année 2022 –, puisque nos recettes seront moins dynamiques que nos dépenses. D'une manière plus générale, on lit souvent dans la presse que les finances des collectivités se portent bien. Cependant, j'ai trouvé un graphique de la Cour des comptes concernant le taux d'épargne des collectivités en 2021, qui montre que les villes de plus de 100 000 habitants ont une diminution de leur capacité d'épargne, notamment parce qu'elles portent les charges de centralité.

J'en arrive maintenant à la loi de finances 2023 et à ses conséquences sur les budgets locaux. Même si nous constatons une légère augmentation des dépenses de dotations au niveau national, il n'y aura pas de prélèvements sur l'enveloppe de dotations forfaitaire pour financer la péréquation de solidarité rurale et la péréquation de solidarité urbaine. Il s'agira donc d'une opération totalement neutre pour la ville de Boulogne-Billancourt, puisque nous ne percevons plus de dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis l'année dernière. D'autre part, les enveloppes de contributions au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et au FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France) seront également stables. Néanmoins, comme ces contributions sont assises sur le calcul du potentiel financier et du potentiel fiscal, que ces potentiels ont été fortement impactés par la réforme de la fiscalité locale, et que la ville de Paris tire son épingle du jeu, les autres villes devront malheureusement payer plus – puisque le potentiel de la ville de Paris a diminué. Nous allons donc continuer de payer pour Paris en 2023, puisque la loi de finances n'a pas corrigé cette inégalité – sachant que nous avons déjà payé pour Paris en 2022.

D'autre part, la loi de finances 2023 vient également supprimer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), comme ce fut le cas pour la taxe d'habitation. En quelque sorte la loi renationalise l'impôt pour que les entreprises ne s'en acquittent plus, et les collectivités sont compensées par une fraction de TVA. Nous passons donc d'un impôt local à un impôt national. Je vous rappelle que depuis le 1er janvier 2016, le dynamisme de cet impôt est perçu par la Métropole du Grand Paris (MGP). La Ville et GPSO ne sont donc pas touchées directement par cette réforme. En 2023, la MGP bénéficiera d'un reversement de deux tiers de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au détriment des EPT. Pour mes collègues qui assistaient ce matin au DOB de GPSO – puisque ce sujet a été évoqué – et pour avoir pris connaissance du DOB 2023 de la MGP, j'avoue avoir du mal à comprendre

pourquoi la Métropole avait besoin de cet argent.

Concernant les bases de la fiscalité locale, celles-ci ont été revalorisées à l'inflation comme le prévoit la loi, c'est-à-dire à 7,1 %. En revanche, la loi de finances revient sur une disposition, à savoir la réactualisation des valeurs locatives des locaux professionnels – qu'il semblait assez logique de reculer car nous avons un véritable problème d'information pour statuer. La loi retarde également de deux ans le début de commencement de la réforme des valeurs locatives des locaux d'habitation. Autrement dit, ce qui avait entraîné la suppression de la taxe d'habitation, à savoir un impôt inéquitable car assis sur des valeurs locatives théoriques décorrélées des valeurs du marché, continuera à exister pour la taxe foncière pendant deux ans de plus. Cela se traduira pour la Ville par des recettes fiscales supplémentaires de 4,2 millions d'euros, sachant par ailleurs que nous n'augmenterons pas les taux d'imposition pour la quatorzième année consécutive.

Parmi les autres faits marquants, sachez aussi que l'Etat crée un Fond vert de 2 milliards d'euros sur quatre ans. Pour vous donner un ordre d'idée, 150 millions d'euros sont consacrés à la rénovation de l'éclairage public à l'échelle nationale. Or, je rappelle que les villes de Boulogne-Billancourt et de Sèvres ont payé 110 millions d'euros pour avoir un équipement vraiment performant. Je ne suis donc pas certaine que nous arrivions à la hauteur des besoins de transition de notre pays. D'autre part, à l'heure où je vous parle, je vous informe que le fait de réintroduire un dispositif de contractualisation à l'image des contrats de Cahors a été abandonné. Cependant, la loi de programmation des finances publiques prévoit quand même une trajectoire d'évolution des dépenses des collectivités très contraignante, puisque l'Etat demande aux collectivités locales de faire « Inflation moins 0,5 % ». Or, quand vous connaissez le panier, et le fait que l'inflation communale est supérieure à l'inflation constatée par l'INSEE, vous comprendrez que c'est un effort bien supérieur à 0,5 % que l'on demande aux collectivités.

Enfin, j'en termine avec quelques chiffres qui seront détaillés plus tard lorsque nous parlerons du budget 2023. Comme je le disais, il n'y aura donc pas d'augmentation des impôts pour la quatorzième année consécutive. Cela fera de Boulogne-Billancourt la seule ville de plus de 100 000 habitants avec un taux d'imposition foncière cumulé (taxe foncière et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) inférieur à 20 %, sachant que la moyenne de la strate est de 52 %. Nous pouvons donc nous féliciter de cette faiblesse de la fiscalité boulognoise. D'autre part, je rappelle que nous n'avons plus de DGF, et que depuis la réforme pour le redressement des finances publiques instituée sous le quinquennat de François HOLLANDE, la Ville aura été ponctionnée (ou aura versé) 235 millions d'euros. Je vous invite donc à mettre en regard ces 235 millions d'euros qui nous ont été pris entre 2014 et 2023 avec l'état de notre dette, et vous constaterez que nous l'aurions déjà remboursée

plus de deux fois si nous avons eu des ressources maintenues comme tout un tas d'autres collectivités. Par ailleurs, sachez que nous ne paierons pas d'amende en 2023 au titre de l'article 55 de la loi SRU (loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain). Cela ne signifie pas que nous ne faisons rien en matière de logement social, puisque bien au contraire 7,2 millions d'euros seront portés dans la partie « investissement ». Enfin, les charges courantes augmenteront de près de 8 % par rapport au budget 2022, soit de 3 millions d'euros, portées par l'inflation, et les charges de personnel augmenteront de 1,6 %, portées très majoritairement par l'augmentation du point d'indice. Cela étant, nous maintiendrons quand même un programme d'investissement ambitieux de 40 millions d'euros compte tenu de ce contexte, grâce notamment au résultat excédentaire de l'année 2022 de près de 20 millions d'euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur DE JERPHANION, puis Monsieur VATZIAS.

**M. DE JERPHANION :** Nous avons déjà eu un échange très intéressant en commission sur l'impact de la situation économique sur les finances de la Ville, et avons eu les réponses à nos questions concernant les anticipations budgétaires que vous arrivez à faire dans ce contexte très particulier. Globalement, et même si vous en avez très peu parlé, il n'y a pas de grandes surprises dans ces orientations, mais nous en reparlerons certainement lors de la présentation du budget – car nous en partageons certaines, et d'autres un peu moins. Encore une fois merci pour les différents éclairages que vous avez formulés en commission, même si le rapport du rapporteur a été un peu rapide.

**M. VATZIAS :** Monsieur le Maire, chers collègues, je remercie tout d'abord Madame LAVARDE pour cette analyse très claire de l'année 2022 et pour les perspectives de l'année 2023. Sans entrer dans le détail de ces éléments macroéconomiques, un point a tout de même éveillé notre attention, celui des budgets participatifs. Cette petite ligne budgétaire est en effet intéressante, car elle concerne la démocratie locale et l'initiative locale des citoyens. En réalité, nous nous sommes aperçus qu'il y avait une belle ambition sur ce projet, que nous soutenons véritablement, mais qu'il n'y avait que très peu de projets ou que beaucoup d'entre eux étaient filtrés. Au final, et sans remettre en cause le choix de la commission, nous aurons donc peut-être 200 000 euros d'investissements sur un million d'euros prévu. Par conséquent, je me demande si nous ne pourrions

pas trouver une façon d'améliorer la qualité des projets, peut-être par le mentorat ou par une certaine façon d'accompagner. Cela permettrait de rendre un peu plus dynamique cette enveloppe budgétaire qui, encore une fois, nous paraît tout à fait intéressante. Merci.

**M. LARHER :** C'est effectivement une remarque très à propos que nous avons bien notée cette année. Il ne vous aura pas échappé qu'il s'agissait d'un programme ambitieux, et que peu de villes se sont donné cette ambition d'un budget participatif dédié aux jeunes. Sachez aussi qu'ils sont particulièrement difficiles à « attraper ». Nous apprenons donc d'année en année, et nous espérons encore monter en puissance cette troisième année pour améliorer davantage les dispositifs et la communication auprès des jeunes. C'est en tout cas notre ambition, et nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ce sujet.

**M. BAGUET :** Merci. Je crois que nous avons une quarantaine de projets.

**Mme DE BEAUVAL :** Le mentorat est effectivement une très bonne idée. D'autre part, je vous informe que tous les jeunes qui ont proposé des projets au dernier budget ont été encadrés, et que nous avons aussi reçu ceux qui n'ont pas été sélectionnés pour les aider à représenter un projet. D'ailleurs, certains d'entre eux en ont présenté un nouveau. Quant au budget d'un million d'euros, il s'agit d'une somme reconduite jusqu'à épuisement, ce qui signifie que nous ne sommes pas obligés de dépenser ce montant chaque année.

**M. BAGUET :** Merci. Il est vrai qu'il est compliqué d'expliquer aux jeunes ce qu'est un budget de fonctionnement et ce qu'est un budget d'investissement. Merci pour vos remarques. S'il n'y a pas d'autres prises de paroles, je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

*Le Conseil municipal prend acte de la présentation du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2023 relatif au budget principal et aux budgets annexes.*

## **5. 3-5, RUE DES QUATRE CHEMINÉES - CESSION DES LOCAUX À LA CAISSE AUTONOME DE RETRAITE DES ANCIENS COMBATTANTS (CARAC)**

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Ville est propriétaire d'un local de 158 mètres carrés et de deux places de parking situées au 3-5 rue des Quatre Cheminées, tout le reste de l'immeuble appartenant à la Caisse Autonome de Retraite des Anciens Combattants (CARAC). Cette dernière souhaite acquérir ce bien pour devenir propriétaire de l'ensemble de ce bien immobilier. Comme la Ville ne souhaite pas conserver ce

# Séance du 2 février 2023

local, il vous est proposé de le céder pour 1 250 000 euros, sachant que l'avis des Domaines était de 1 050 000 euros. Nous cédon donc ce bien pour 200 000 euros de plus, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

## 6. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération très classique comporte quatre points. Le premier point vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels sur le fondement des articles L332-8 à L332-12 du Code général de la fonction publique, et le deuxième concerne l'avis donné par l'organe délibérant concernant le taux de l'indemnité représentative de logement allouée pour 2022 aux instituteurs non logés. Je précise que le Préfet nous propose de fixer le taux au même niveau que celui de l'année précédente, soit 216,50 euros par mois, sachant qu'aucune personne n'est actuellement concernée à Boulogne-Billancourt. Cependant, nous devons quand même voter ce taux puisqu'il s'agit d'une obligation. Quant au troisième point, il a trait à la modification de la liste des logements de fonction pouvant être concédés ou mis à disposition, et s'agissant du quatrième point, il nous demande comme chaque année de débattre sur la formation des membres du Conseil municipal pour 2022. Je pense que le débat sera assez court puisque nous n'avons reçu que trois demandes pour un montant global de 4 000 euros.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

## 7. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, CHAVILLE, MEUDON ET MARNES-LA-COQUETTE EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE DE CARBURANT PAR CARTES ACCRÉDITIVES ET PRESTATIONS CONNEXES

**Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je rappelle que nous avons déjà passé ce type de délibération en Conseil municipal. Comme les fois précédentes, GPSO assurera les missions de coordonnateur de ce groupement de commandes, et sera chargé de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Il vous est donc demandé d'autoriser la constitution de ce groupement de commandes, d'approuver la convention constitutive, d'accepter que GPSO soit le coordonnateur, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

## 8. TRANSFERT À LA FILIALE DE LOGEMENTS INTERMÉDIAIRES IRLF DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SOCIÉTÉ RLF (RÉSIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES)

**Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur**

La société RLF a créé une filiale iRLF qu'elle détient à 100%. Aujourd'hui, cette société sollicite le transfert de la garantie

d'emprunt qui avait été accordée en 2005 par la ville de Boulogne-Billancourt, dont le capital restant dû au 1er décembre 2022 est de 514 935,87 euros, à sa filiale de logements intermédiaires iRLF.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci. Mes chers collègues, j'invite Monsieur BAGUET, Madame GODIN, Madame BELLARD, Madame CORNET-RICQUEBOURG, Monsieur LOUAP, Madame LAVARDE, Monsieur MARGUERAT, Madame CHAROY et Monsieur DE BUSSY à quitter la salle pour les deux délibérations suivantes. C'est donc Madame DEFRANOUX qui assumera la présidence de la séance.

Les élus cités quittent la salle. Présidence de Madame DEFRANOUX.

## **9. PROLONGATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS ACCORDÉE PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À LA SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT JUSQU'AU 31/12/2023**

## **10. PROLONGATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ACCORDÉE PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À LA SPL VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT JUSQU'AU 31/12/2023**

**Mme Jeanne DEFRANOUX, conseiller municipal, rapporteur**

Mes chers collègues, vous avez donc pris connaissance de ces deux délibérations. Il s'agit simplement de prolonger jusqu'au 31 décembre 2023 ces deux garanties d'emprunt, dont le détail vous a été communiqué dans le dossier du Conseil municipal, sachant qu'elles ont déjà été accordées pour l'opération d'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques pour les deux délibérations.

**Mme SELFANI, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité.

**Mme DEFRANOUX :** Merci. Je vous propose donc de passer au vote.

*Les délibérations n° 9 et 10 sont adoptées à l'unanimité.*

Retour des élus. Présidence de Monsieur BAGUET.

## **11. ESPACE SANTÉ JEUNES - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES LYCÉES JACQUES-PRÉVERT ET NOTRE-DAME-DE-BOULOGNE**

**M. Claude ROCHER, maire-adjoint, rapporteur**

Monsieur le Maire, l'Espace Santé Jeunes (ESJ) intervient chaque année dans les établissements scolaires de la Ville pour mener des ateliers d'éducation à la santé et de prévention des conduites à risque auprès des élèves. Les conventions de partenariat avec les collèges Jean Renoir, Paul Landowski, Jacqueline Auriol et Bartholdi, ainsi que le lycée Etienne-Jules Marey ont déjà été présentées en Conseil municipal le 30 septembre 2021.

Il a été proposé cette année d'élargir ce partenariat aux établissements publics et privés du second degré qui n'avaient pas encore signé de convention avec l'ESJ et qui ont manifesté le désir de bénéficier de ces actions à partir de cette année scolaire 2022-2023. Aussi, les établissements suivants ont rejoint le dispositif par délibération du mois de septembre 2022 : le Lycée Simone Veil, le collège Maïmonide Rambam et le collège Dupanloup.

Aujourd'hui, le lycée Notre-Dame-de-Boulogne et le lycée Jacques Prévert manifestent le désir de bénéficier des actions de l'Espace Santé Jeunes à partir de l'année scolaire 2023-2024. Les conventions de partenariat pour ces deux nouveaux établissements sont donc proposées à votre approbation. Il vous est également demandé d'autoriser Monsieur le Maire à les signer. Je vous remercie de votre écoute.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Le groupe Ecologistes et Solidaires suggère que la thématique de l'égalité hommes-femmes soit également incluse dans les actions de l'Espace Santé Jeunes auprès des collèges et lycées. Il est répondu que la Journée internationale des femmes sensibilise chaque année le 8 mars les élèves des collèges et des lycées aux droits des femmes et à l'égalité entre les filles et les garçons. Cette sensibilisation gagnerait même, en partenariat avec l'inspectrice de l'Education nationale, à être abordée dès l'école primaire. Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** C'est déjà le cas, puisque l'opération que j'évoquais tout à l'heure au lycée Etienne-Jules Marey a justement lieu le 8 mars dans le cadre de la Journée internationale des droits des

# Séance du 2 février 2023

femmes. Cela étant, nous pouvons toujours faire mieux.

**Mme DEFRANOUX :** Notez que nous sensibiliserons aussi dix classes du lycée Etienne-Jules Marey sur les questions des droits des femmes et des violences faites aux femmes le 10 mars prochain.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

## **12. VŒU DU GROUPE ECOLOGISTES ET SOLIDAIRES CONTRE L'EXPULSION DES RÉSIDENTS DU FOYER RUE NATIONALE**

**Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT, conseiller municipal, rapporteur**

Monsieur le Maire, chers collègues,

« Les foyers pour travailleurs migrants ont été construits à Boulogne, ou plus exactement à Billancourt, en 1974 par la régie Renault. Cette structure hébergeait les travailleurs nord-africains et ouest-africains des usines de Billancourt. Avec un ou plusieurs lits par chambre, chacun ne disposait que de quelques mètres carrés.

À l'époque, ces conditions de vie précaire, étaient supportées par les habitants car ils disposaient d'espaces collectifs qu'ils avaient aménagés ensemble avec l'accord du gestionnaire de l'époque, notamment une cuisine collective et un bar.

Avec le temps, les bâtiments et les chambres se sont dégradés faute de travaux d'entretien suffisants. À cela s'est ajoutée, en 2016, la fermeture de cet espace de restauration. Face à la dégradation de leurs conditions de vie, et face au refus de toute concertation de la part du gestionnaire Coalia, les résidents décident de faire la grève des loyers à partir de mai 2016.

La situation s'aggrave en décembre 2016, quand un incendie criminel est déclenché dans le foyer, dont les portes avaient été verrouillées. Une personne meurt en sautant par la fenêtre en fuyant les flammes, et plusieurs autres sont blessées.

En 2018, la structure est reprise par Adoma. Dès 2020, Adoma réclame aux résidents les paiements des loyers en retard accumulés depuis la grève contre Coalia. Il faut noter que ces dettes n'ont été rachetées à Coalia que pour 1 euro symbolique au moment du transfert de gestion.

Adoma a saisi le tribunal pour 118 résidents et ce dernier a prononcé leur expulsion. Jugement dont il a été fait appel.

Le gestionnaire a promis d'attendre la fin de l'appel avant de déclencher les expulsions, mais cette promesse ne semble plus à l'ordre du jour.

Nous dénonçons l'injuste traitement fait à ces Boulonnais qui n'ont fait qu'exprimer la demande légitime de vivre dans des conditions décentes.

La Ville a le pouvoir d'agir pour empêcher ces expulsions. Nous proposons aujourd'hui de voter l'engagement suivant :

La ville de Boulogne-Billancourt s'engage à agir contre l'expulsion des 118 résidents du foyer rue Nationale, et à négocier avec le gestionnaire pour l'annulation de la dette issue de la grève des loyers.

**M. BAGUET :** J'aimerais faire un petit point d'histoire avant de vous répondre. Je rappelle que c'est en 1956 que les pouvoirs publics ont créé la société Sonacotra, qui avait pour premier objectif de résorber l'habitat insalubre, et notamment de fermer les bidonvilles qui existaient en Île-de-France. Son deuxième objectif était de loger les travailleurs migrants qui étaient en nombre à Boulogne-Billancourt compte tenu de la demande d'emplois dans les usines Renault. La Ville comptait à l'époque quatre foyers. Sonacotra est ensuite devenu Aftam, puis Adoma, sachant que Coalia était une autre structure. Depuis que nous sommes élus, nous avons complètement rénové l'ancien foyer situé à l'angle de la rue du Dôme et du boulevard Jean Jaurès qui appartenait en partie à Renault – où se trouve actuellement le magasin « Queue de cerise ». Je rappelle que cette rénovation fut extrêmement compliquée et que nous avons profité de la disponibilité de terrains sur la ZAC. Je me souviens en effet d'une réunion au cours de laquelle la Croix-Rouge ne voulait pas vendre, alors que cette opération immobilière aurait permis de financer le transfert du foyer sur la rue Yves Kermen. Il manquait alors 1 million d'euros, et j'avais demandé à ce que personne ne quitte la salle tant que nous n'avions pas trouvé cette somme. Au final, la Croix-Rouge a accepté de baisser un peu son prix, Coalia a accepté d'augmenter son versement, et Nexity ainsi que la Ville ont également participé à l'opération. Nous avons donc transféré ce foyer avec des chambres de 8 mètres carrés insalubres, qui n'étaient pas dignes de toutes ces personnes qui avaient passé leur vie à faire fonctionner les usines Renault et à apporter leur contribution économique au pays, et nous avons créé des chambres de 18 mètres carrés. Ces personnes ont ainsi retrouvé un peu dignité avec ces nouveaux logements.

D'autre part, nous avons aussi accompagné la rénovation complète du foyer de la rue de Meudon situé en face du parc des Glacières. Là aussi, nous avons réalisé une opération de démolition-reconstruction, qui est aujourd'hui complètement terminée, en créant des chambres de grande qualité. Il s'agissait donc du deuxième foyer traité sous notre responsabilité.

Concernant le troisième foyer, également situé rue du Dôme, mais près de l'angle du boulevard de la République, et par lequel on accède par un porche, les négociations ont été aussi très compliquées avec Adoma. C'est à cet endroit que nous avons eu l'idée de créer une sente piétonne qui partira de la rue du Point-du-Jour, qui traversera le jardin et qui débouchera sous le porche, pour permettre aux habitants de Boulogne-Billancourt de rejoindre Marcel Sembat beaucoup plus rapidement. Pour le moment, nous avançons bien sur ce dossier, puisque le jury se réunira prochainement pour choisir les équipes d'architectes. Comme à chaque fois, la Ville participera à cette opération.

Quant au quatrième et dernier foyer, qui est traversant entre la rue Nationale et la rue de Meudon, et qui est aussi géré par Coalia, nous avons eu des réunions en Préfecture à n'en plus finir avec Madame GODIN et Monsieur MOUGIN car la situation était extrêmement compliquée avec Coalia. Nous avons également fait passer des messages car Coalia ne gérait pas ce foyer correctement. D'où les difficultés que vous évoquez dont la fermeture de la cuisine. Cela étant, je rappelle tout de même que cette cuisine a été fermée car les services d'hygiène avaient découvert 700 kilogrammes de viande avariée. De plus, certains vendaient des sandwiches et des plats chauds à 1 euro sur le trottoir, organisant une véritable gestion parallèle. Bref, la Direction de Coalia n'arrivait pas à gérer ce foyer. Je précise qu'il y avait aussi un atelier de couture clandestin. Tous ces points ont été abordés avec la Préfecture et le ministère du Logement, et il y a eu des contrôles avec le service des douanes et les services de l'URSSAF. C'est aussi à cette occasion que nous avons découvert que des cuisinières étaient exploitées, sans être payées ou déclarées. Autrement dit, les conditions étaient totalement inadmissibles. Coalia est parvenu à remettre progressivement un peu d'ordre dans ce foyer, ce qui n'a pas plu à un certain nombre de personnes du foyer, ainsi qu'à certaines personnes de l'extérieur qui donnaient leur avis sur le fonctionnement du foyer sans y vivre. La tension est ensuite montée entre Coalia et l'association des locataires, car Coalia s'était engagé à faire des travaux de mise aux normes du foyer. Je rappelle qu'il n'y avait pas de porte coupe-feu, et que certains accès étaient totalement libres, ce qui était très dangereux. C'est à cette période qu'il y a eu un drame et qu'une personne est décédée dans cet incendie criminel – puisque nous ne savons pas qui a mis le feu mais nous savons qu'il s'agissait d'un acte criminel. Enfin, il y a eu une grève des loyers, et Coalia qui devait faire des travaux en échange ne les a finalement pas effectués à cause d'une grève des ouvriers.

Au final, Adoma a accepté de reprendre la gestion de ce foyer, ce qui était une bonne chose puisqu'il s'agit d'une structure plus solide, et que celle-ci a mis en place un véritable directeur – car les précédents ne faisaient que se succéder-. D'autre part, Adoma s'est également lancé dans un plan de restauration de l'ensemble du site, que nous accompagnons. En effet, nous

n'avons pas attendu la manifestation d'aujourd'hui pour mettre des actions en place, puisque la restauration des foyers est évoquée à la page 32 du DOB de ce soir. Nous allons donc poursuivre nos actions et avancer sur ce sujet, il faut maintenant que l'atmosphère se détende. En ce moment, il y a cette grève des loyers, ainsi que la poursuite en justice engagée par Adoma, mais il s'agit d'affaires de droit privé. Quand vous dites dans votre vœu que « la Ville peut empêcher les expulsions », non. La Ville ne peut pas s'opposer à une décision de justice. Ce que nous pouvons faire, et Madame GODIN a justement reçu la délégation de Monsieur SISSOKO – que je connais depuis très longtemps puisqu'il est là depuis des années –, est de proposer à l'association des locataires que nous nous rassemblions avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), la Préfecture et Adoma, pour essayer de régler cette situation. De toute façon, il faudra rénover ce foyer de fond en comble, d'autant qu'il y a une surpopulation qui n'est pas acceptable. Il faut donc que chacun fasse un effort, entre les gestionnaires et les locataires, car nous ne pouvons pas rester dans cette situation. Il est évident que la rénovation complète de ce foyer sera compliquée, puisqu'il est question là aussi de refaire des chambres de 18 mètres carrés et non plus des chambres de 8 mètres carrés. Je rappelle que ce foyer compte 328 chambres, et que certaines sont parfois occupées par deux ou trois personnes. Il faudra donc diminuer le nombre de chambres, mais nous allons nous donner les moyens de le faire au fil du temps. De plus, l'État a promis de nous accompagner. Nous allons donc poursuivre les échanges que nous avons engagés, et nous pourrions nous féliciter d'avoir rénové quatre foyers sur quatre à Boulogne-Billancourt en l'espace de dix ans à peine, alors que personne ne l'avait jamais fait. Nous rénovons ce foyer car il ne peut pas rester dans cet état. En conséquence, je vous invite à retirer votre vœu. De plus, je ne peux pas le voter en l'état puisque je suis représentant de l'Etat et que je ne peux pas m'opposer à une décision de justice. Oui, Monsieur LESCOEUR.

**M. LESCOEUR :** Y aura-t-il bien des représentants des locataires à cette réunion dont vous parlez avec la Préfecture ?

**M. BAGUET :** Oui, bien sûr. Il y aura les locataires, la DRIHL, la Préfecture, Adoma et la Ville. Nous serons donc cinq. Madame RAPILLY-FERNIOT.

**Mme RAPILLY-FERNIOT :** Puisque vous agissez pour empêcher l'expulsion, cela ne vous engage pas plus que ça, même si je suis bien consciente que la Ville ne peut pas s'opposer à une décision de justice. Voter ce vœu serait symbolique, et montrerait que la Ville a envie de se mettre du côté des locataires.

**M. BAGUET :** Madame RAPILLY-FERNIOT, c'est un sujet humain, et nous pouvons peut-être nous mettre d'accord. De



# Séance du 2 février 2023

toute façon, nous ne voterons pas ce vœu. A quoi cela servirait-il ? Vous ferez simplement un petit coup politique en disant « regardez, j'ai présenté un vœu et la majorité s'est opposée parce qu'elle est inhumaine », alors que je viens de vous expliquer tout ce que nous avons fait en dix ans et que vous allez mettre à terre tout notre accompagnement. Je ne vois pas l'intérêt de faire des petits coups politiques, Madame RAPILLY-FERNIOT. C'est pour cette raison que je vous invite gentiment à retirer votre vœu, d'autant que je viens de vous donner toutes les explications. Nous allons nous rencontrer, vous pouvez me faire confiance. Ce n'est pas pour rien que nous nous battons depuis dix ans sur ces quatre foyers. Oui, Monsieur DE JERPHANION.

**M. DE JERPHANION :** C'est effectivement un sujet humain, et je pense que les mots ont été dits justement, mais c'est aussi un sujet de droit. Entre le respect des décisions de justice et l'annulation de la dette issue de la grève des loyers, nous ne pourrions pas voter ce vœu avec ces écrits-là. À la rigueur, nous pourrions peut-être voter un vœu si la réunion n'a pas lieu ou si la Mairie ne fait pas tout ce qu'elle vient d'annoncer. Quoi qu'il en soit, nous ne voterons pas ce vœu, ce qui ne signifie pas pour autant que nous sommes inhumains.

**Mme ACHIDI :** Monsieur le Maire, nous pensons également que les explications ont été données et nous constatons qu'un travail est également en cours. Il faut donc laisser faire ce travail, plutôt que de pousser un vœu qui contredirait une décision de justice. De plus, l'accompagnement ainsi que l'écoute me semblent être présents. J'espère donc que Monsieur le Maire et la majorité nous tiendront informés de l'évolution de ce dossier, et si nous arrivons à quelque chose de raisonnable pour toutes les parties prenantes. Par conséquent, il ne me semble ni d'actualité ni positif de faire ce vœu aujourd'hui.

**M. LESCOEUR :** De toute façon, nous nous engageons collectivement à intervenir.

**M. BAGUET :** Ça fait plus de dix ans que nous faisons ce travail et les résultats sont là. Le premier foyer a été installé, le deuxième a été complètement rénové, et pour le troisième, le jury se réunira prochainement. Que voulez-vous de plus comme preuves ? Quant au quatrième foyer, nous avons réussi à changer le gestionnaire car il était incompétent. Il faut désormais que le dialogue se fasse. Nous travaillons sur ce dossier au quotidien. D'autre part, Madame RAPILLY-FERNIOT, vous parlez de la dette qui a été rachetée pour 1 euro. Effectivement, c'est vrai, mais il y a aussi d'autres accords derrière. Je rappelle que les choses étaient très compliquées financièrement. De plus, Adoma n'est pas propriétaire. Le propriétaire est le groupe Antin Résidences. De son côté, Coalia voulait bien reprendre la gestion, mais il voulait aussi devenir propriétaire des murs. Il a donc fallu intervenir et je peux vous assurer que j'ai eu énormément de réunions avec Antin Résidences. D'ailleurs, les choses se sont très mal passées. Je ne m'emporte pas souvent, mais Antin

Résidences trainait des pieds et il a fallu des années pour qu'ils vendent, et encore, sous conditions. Si vous ne voulez pas retirer votre vœu, nous voterons contre, mais je n'en vois pas l'intérêt. Cela étant, vous faites ce que vous voulez, nous sommes en démocratie. Maintenez-vous votre vœu ou non ?

**Mme RAPILLY-FERNIOT :** Nous pouvons supprimer toutes les phrases que vous voulez. J'aimerais simplement que nous votions la phrase : « La ville de Boulogne-Billancourt s'engage à agir contre l'expulsion des 118 résidents du foyer », comme vous le faites. Ça ne vous coûte rien de plus.

**M. BAGUET :** Je vous propose de supprimer tout le vœu, car Madame GODIN les a reçus cet après-midi et elle a obtenu la tenue d'une réunion. Je vous propose de passer au vote.

Le vœu du groupe Écologistes et Solidaires contre l'expulsion des résidents du foyer rue National exposé ci-dessus est rejeté (deux voix pour).

**M. BAGUET :** Merci. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de lever la séance. Bonne soirée à toutes et tous.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 19 heures 50.*